# Les aides pour promouvoir le vélo auprès de vos collaborateurs

# Au programme

- Introduction
  - Présentation du collectif
- Zoom sur deux certificats d'économies d'énergie :
  - Employeur Pro Vélo : objectifs et fonctionnement
  - Goodwatt : présentation du dispositif et retour d'expérience
- Forfait Mobilités durables & frais professionnels à vélo
- D'autres aides publiques pro-vélo
- La semaine européenne de la mobilité
- Échanges et conclusions

# Introduction

- Le vélo : un moyen de transport stratégique en France ...
- Un réel engouement depuis quelques années
- En profiter pour accompagner un report modal plus massif
- Des dispositifs d'incitation proposés par l'Etat : les certificats d'économie d'énergies, les aides financières, techniques, les dispositifs fiscaux ...

=> comment les employeurs peuvent se saisir de ces nouveaux outils afin de booster la culture vélo auprès de leurs collaborateurs ?

# **2R Aventure**



Spécialiste de la mobilité douce & active, solutions innovantes de mobilité durable pour les employeurs :

- vente et location de vélos à assistance électrique
- vélos de fonction
- Forfait Mobilités durables
- sensibilisation au vélo, prise en main, maintenance...

#Conduite du changement #nudges #maas

contact : Noémie ROGEAU, gérante noemie@2raventure.com

https://www.2raventure.com/fr/

## ADAV - Droit au Vélo





- Association d'usagers
- Active dans le Nord et le Pas-de-Calais
- Expertise d'usage cyclable
- Partenariat avec les collectivités

Judicaël Potonnec - Coordinateur Centre ressources écomobilité (Crem)

Droit au vélo - ADAV Siège régional : 5 rue Jules de Vicq 59000 Lille Tél. 03 20 86 17 25

Courriel: info@droitauvelo.org







# Les Boîtes à vélo



À propos Congrès 2022 Annuaire Entreprendre Adhésions Ressources Actualités

#### LES BOÎTES À VÉLO FRANCE

L'union des professionnel.le.s à vélo

L'Association Les Boîtes à Vélo – France encourage et soutient l'entrepreneuriat à vélo en France.
Elle poursuit un objectif non partisan, d'utilité sociale et d'intérêt général visant à promouvoir l'usage du vélo comme mode de déplacement professionnel principal.

Découvrir

ANGERS - BORDEAUX-MÉTROPOLE -GRENOBLE - HAUTS DE FRANCE - LE MANS - LYON - MONTPELLIER - NANTES - PARIS ÎLE-DE-FRANCE - TOULOUSE



L'électronome

électricien

https://lesboitesavelo.org/

contact HDF: Clara BOGAERT <a href="mailto:hautsdefrance@lesboitesavelo.org">hautsdefrance@lesboitesavelo.org</a>

# Déclic Mobilités



Une action animée par



Partenaires de l'action :











**ESSAIMAGE** 



Parrain:













# **Smart mobility**

pour les entreprises pour les collaborateurs

- Adossé à la coopérative d'activités Grands Ensemble, Smart Mobility conseille en management de la mobilité.
- Smart Mobility est partenaire d'« apporteurs de solution » de mobilité alternative (transport collectif, autopartage, covoiturage, vélo)
- Smart Mobility propose des démarches sur mesure de conseil et d'accompagnement au changement, du Plan de Mobilité – Entreprise à l'accompagnement collectif et individuel des collaborateurs,
- en passant par la formation des organisations syndicales et l'enseignement supérieur.





Philippe Tostain

Smart Mobility

Consulting





- Coopérative d'entrepreneurs
- Stratégie : urbanisme marchable et cyclable
- Plans de mobilité et accompagnement au changement
- Réparation de vélos
- Apprentissage du vélo, remise en selle



# En savoir plus : www.tilt.coop mobiliteactive@tilt.coop Plaquette de présentation





Sébastien Torro-Tokodi





**Charlotte Niewiadomski** 

# Les Certificats d'Economie d'Energie mobilité









































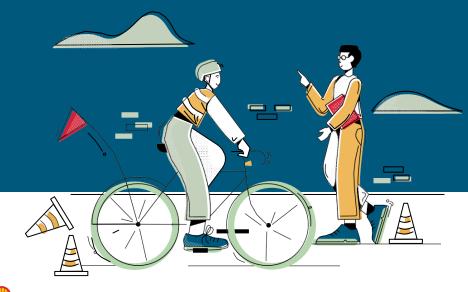




# Présentation du programme OEPV

Quelles aides vélos pour vos collaborateurs?

14 juin 2022



Un programme financé par



Porté par



















#### Sommaire

- Présentation du programme
- Zoom sur les primes
- Questions-Réponses



Le programme c'est...



#### Le programme OEPV c'est...

...un outil pour accompagner les employeurs techniquement et financièrement vers la labellisation « Employeur Pro-Vélo »



#### Le programme OEPV VS label



Un outil temporaire (déc. 2023) pour accompagner vers la labellisation







Un objectif à atteindre. Il atteste de l'engagement de l'employeur dans une démarche pro-vélo.

<u>Cahier des charges</u>



#### Calendrier

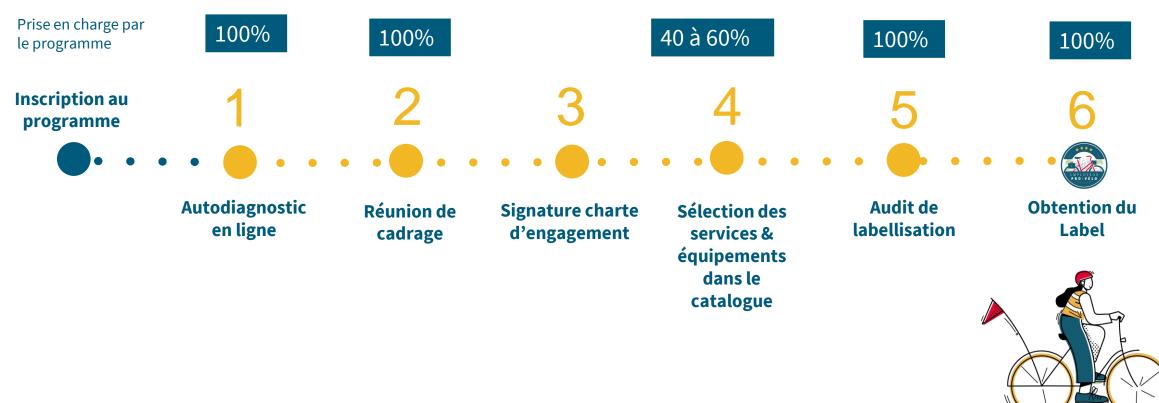




#### Le parcours d'accompagnement

# Etape par étape !

Les fonctionnalités se débloquent dès que la précédente est validée





# Zoom sur les primes



#### Montant des primes

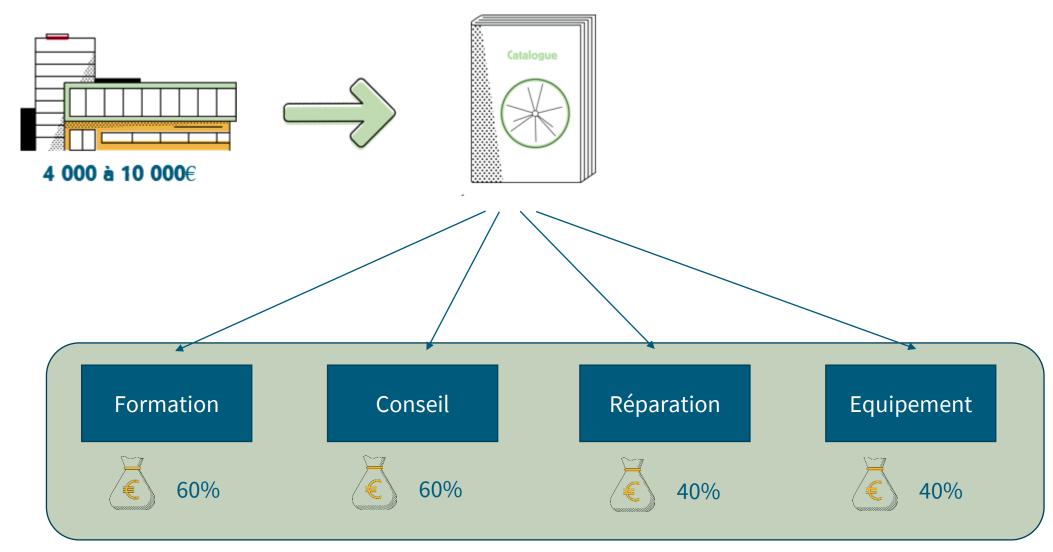


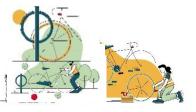
Votre site emploie moins de 50 salariés		
Montant de la prime hors ZNI	4 000 €	
Montant de la prime en ZNI	5 000 €	
Votre site emploie entre 50 et 250 salariés		
Montant de la prime hors ZNI	6 000 €	
Montant de la prime en ZNI	7 500 €	
Votre site emploie plus de 250 salariés		
Montant de la prime hors ZNI	8 000 €	
Montant de la prime en ZNI	10 000 €	

ZNI = zones insulaires non interconnectées au réseau électrique métropolitain français (Corse, DROM-COM...)



#### Versement des primes : fonctionnement





#### Le catalogue

Stationnement	Supports d'attache	Abris	Consignes sécurisées	Services complémentaires
vélo ( <i>Pris en charge</i> à 40%)	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis
Formations à	Remise en selle	Conduite aux abords du lieu	Prise en main vélo à	La route vue du guidon
l'usage du vélo au quotidien	120€ /	de travail 700€ /	assistance électrique 150€ /	300€/
(Pris en charge à <mark>60%</mark> )	pers.	session	session	session
Prestations de	Contrôle technique des vélos	Entretien et réparation des	Atelier mécanio	que participatif
maintenance et réparations ( <i>Pris en charge</i> à 40%)	personnels 30€ par vélo	vélos personnels  50€ par vélo		400€ / session
Conseil et Accompagnement	Diagnostic axé sur le vélo	Plan d'action pro-vélo	Outillage, formation référent vélo	Préparation à l'audit, audit blanc
(Pris en charge à 60%)	1600€	3200€	1200€	1200€



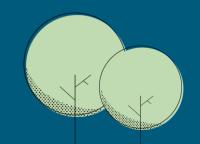
### Versement de la prime

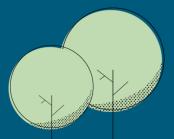
Prise en charge à 100%	Autodiagnostic Réunion de cadrage Audit Utilisation label	Aucun frais à avancer
Prise en charge entre 40 et 60%	Prestations catalogue	Paiement de la prestation directement auprès des intervenants Remboursement dès que le bénéficiaire à fait une demande d'audit Justificatif demandés



#### contact@employeurprovelo.fr

Facebook | Twitter | Linkedin







# Questions - réponses



Merci pour votre participation et à bientôt, à vélo!





# 1200 personnes accompagnées

1000 professionnels

24 établissements dans les Hauts de France

12 établissements en lle de France





#### Enclencher les mobilités douces

Parc auto 100% électrique en 2030



Un projet pour l'avenir

Accord d'entreprise mobilité (Applicable le 1er avril 2022)

- Forfait mobilité durable (vélo, covoiturage)
- o Indemnité kilométrique vélo 25cts du kilomètre

Labélisation employeur pro vélo

Plan de mobilité d'entreprise











#### Le dispositif Goodwatt à travers le témoignage du CHU Amiens-Picardie

GoodWatt est un dispositif conçu et proposé par Mobilités Demain

Avec le soutien de :











# Geod Watt

Un dispositif clé en main qui permet aux employeurs de promouvoir la pratique du VAE auprès de leurs collaborateurs.



#### **Un dispositif complet**





Prêt de VAE dernière génération, tout équipés et assurés



Une formation au "savoir rouler en ville"



**Une application mobile** d'aide et de motivation



Un coaching digital pour circuler en sécurité

# LE MOIS DE TEST GéddWatt





100%

des salariés sélectionnés se déplaçaient en voiture

89%

Salariés convaincus que le VAE est adapté pour leurs trajets du quotidien



9,3/10

Note du mois de test



Bilan par salarié



132 km

km parcourus

Kcal: 1700

L'équivalent de 2,4 heures de footing



Co2: 21 kg

L'équivalent de 1,5 jours de chauffage au gaz



42 ans

âge moyen



# Vous souhaitez promouvoir la pratique du vélo à assistance électrique (VAE) auprès de vos salariés ?

#### Lancez-vous avec GoodWatt!

Pendant 1 mois, vos salariés testent un vélo électrique tout équipé et assuré en étant formés et accompagnés.

875€ HT au lieu de 1.750€ HT pour l'accompagnement de 10 salariés (prêt d'un VAE à 10 salariés + coaching et formation pendant 1 mois)

1.750€ HT au lieu de 3.500€ HT pour l'accompagnement de 20 salariés (prêt d'un VAE à 20 salariés + coaching et formation pendant 1 mois)

Bénéficiez de -50%

sur le reste à charge employeur\*



GoodWatt est un dispositif proposé par Mobilités Demain

Avec le soutien de :

Financé par :











#### **ETIENNE PIN**

Chargé de projet territorial Zone Hauts-de-France et IDF 06 83 34 22 31 etienne.pin@mobilites-demain.com

\*Offre réservée aux 5 premières demandes du Réseau Alliances. GoodWatt est un dispositif de promotion du VAE subventionné à 85% par le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie. Le dispositif est gratuit pour les salariés. Un reste à charge de 3.500€ HT est demandé aux employeurs.



# **Geod**Watt

#### **Contact**

#### Étienne PIN

Chargé de projets GoodWatt Zone IDF et Hauts-de-France

06 83 34 22 31

etienne.pin@mobilites-demain.com

www.goodwatt.fr

#### **Mobilités Demain**

8 Rue Martel - 75010 Paris Tèl : 01 44 16 03 40

SAS au capital social : 250 000 €



Le forfait mobilités durables (½)

	Secteur privé	Secteur public
Modes concernés	Vélo, Covoiturage Autopartage (hybride, électrique) TC hors abonnement Engins à moteur non-thermique Si pas d'alternative à la voiture solo : prise en charge du carburant (FMD plein pour les véhicules électriques voire hydrogène) EDPM individuels	Vélo Covoiturage
Conditions	Fixées par l'employeur Déclaration sur l'honneur, justificatifs d'achats – possibilité d'utiliser un titre mobilités durables	Réalisation de 100 trajets/an à vélo ou en covoiturage Déclaration sur l'honneur ou justificatifs d'achat

Le forfait mobilités durables (2/2)

	Secteur privé	Secteur public
Montant maximal (exonéré)	Maximum de 500€ par an, par collaborateur Forfait total ou remboursements L'employeur peut opter pour un montant moindre.	200€ par an, par agent Forfait total
Cumul avec prime transports et abonnements vélo	Possible, mais le montant total exonéré ne peut excéder 600€	Pas de cumul possible
Cas des temps partiels	Pour les salariés à 50% et plus : FMD entier. En-deçà de 50% d'un temps plein : calcul du FMD au pro-rata du temps de travail.	
Impossibilité de percevoir le FMD	Si le montant remboursé au titre de l'abonnement TC et location de vélo atteint ou dépasse le plafond du FMD. Si le salarié perçoit d'autres aides à la mobilité (cf -> )	Si l'agent bénéficie d'aides : logement de fonction sur le lieu de travail, véhicule de fonction, transports gratuits

NB: le montant "public" devrait atteindre 400€ désormais



Contenu opposable à partir du 1er avril 2021

Accueil > Avantages en nature et frais professionnels > Frais professionnels

Version en vigueur au 01/04/2021

Frais professionnels

Mis à jour le 25/02/2021

#### D. Utilisation d'un vélo personnel pour des déplacements professionnels

500

490 Les barèmes kilométriques publiés annuellement par l'administration fiscale concernent les véhicules automobiles et les cyclomoteurs, vélomoteurs, scooters, motocyclettes et, depuis la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, les vélos, uniquement pour ce qui concerne les trajets domicile / lieu de travail.

Néanmoins, l'arrêté du 20 décembre 2002 précise que l'octroi d'indemnités kilométriques est possible « lorsque le travailleur salarié ou assimilé est contraint d'utiliser son véhicule personnel à des fins professionnelles ». Lorsqu'il est donc établi qu'un salarié utilise son véhicule personnel pour effectuer des déplacements professionnels (hors trajet domicile/lieu de travail), il peut être admis qu'une indemnité kilométrique lui soit allouée. La preuve de l'usage professionnel du véhicule personnel incombe à l'employeur.

Ainsi, une indemnité kilométrique vélo peut être allouée au salarié qui utilise son vélo personnel pour des déplacements professionnels. Cette indemnité est exclue de l'assiette des cotisations sociales dans la limite de 25 centimes d'euro par kilomètre.

L'indemnité kilométrique vélo abrogée par la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et remplacée par le « forfait mobilités durables » pour les déplacements « domicile-travail » est maintenue par tolérance pour les déplacements professionnels (hors trajet domicile-lieu de travail) qui ne sont pas pris en charge par le forfait mobilités durables.

Outre la réalité du déplacement professionnel, l'entreprise devra être en mesure de justifier du mode de transport utilisé et du nombre de kilomètres parcourus.

# D'autres aides publiques pro-vélo

Vélo et avantages en nature



- Réductions d'impôt et vélos de service
- L'article 220 undecies A du Code général des impôts, jusqu'au 31 décembre 2024, prévoit que « les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt égale aux frais générés par la mise à disposition gratuite de leur salariés, pour leurs déplacements entre leur domicile et leur lieu de travail, d'une flotte de vélos, dans la limite de 25 % du prix d'achat de ladite flotte de vélos ».
- L'article 145 de la loi de Finances 2019 a aligné le traitement des acquisitions et des locations de vélos.
   Les locations entrent donc dans l'assiette de réduction d'impôts, sous réserve de la souscription d'un contrat d'une durée minimale de 36 mois.









# D'autres aides publiques pro-vélo

• Prime à la conversion pour l'achat d'un VAE 1500€, dans la limite de 40% du coût d'achat, si mise au rebut du véhicule ancien et polluant https://www.asp-public.fr/aides/prime-la-conversion-pourlachat-dun-velo-assistance-electrique



Bonus VAE, <u>sous condition d'avoir bénéficié d'une aide locale</u>, plafonné à son montant et à 200€, accessible aux personnes au RFR (\*) par part ≤ 13

489 € (20 à 25% des ménages) https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-velo-electrique

Bonus vélo-cargo (électrique ou non) : 40% du montant d'achat - plafond à 1000€, accessible aux personnes au RFR (\*) par part ≤ 13 489 € (20 à 25% des ménages) <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15071">https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15071</a>

• Le Bonus vélo-cargo est accessible aux personnes morales jusqu'au 31/12/22



#### AIDES DE COLLECTIVITES

#### CRITERES GENERALEMENT COMMUN

- Etre majeur
- Habiter le territoire
- 1 aide parfoyer ou par an
- Pas de revente pendant quelques années
- Engagement à utiliser le vélo pour déplacements quotidiens

#### DIFFERENCES

Type de territoire : commune, interco, département (peuvent se compléter)

Montant et plafond (parfois aide valable sous forme de bons d'achats dans commerces locaux)

<u>Type de vélo</u>: classique, VAE, cargos et parfois accessoires (sacoches, lampes, siège enfant, antivol, vetements de pluie)

Lieux d'achat du vélo :enseigne locale ou non

Attention : budget mis à jour chaque année. Parfois, arrêt de l'aide en cours d'année si enveloppe est dépassée.

# D'autres aides publiques pro-vélo

#### • Ma Cycloentreprise :

- une formation collective, théorique & pratique
- un accompagnement technique
- un financement adapté (20% du prix d'achat du vélo, sur critères) piloté par l'Adie et complété par des subventions territoriales



- https://macycloentreprise.fr/
- https://lesboitesavelo.org/ma-cycloentreprise/











# Semaine européenne de la mobilité



# Challenge de la Mobilité Hauts-de-France



Ouverture des inscriptions imminente! <a href="https://challenge-mobilite-hdf.fr/">https://challenge-mobilite-hdf.fr/</a>

# Merci à tous!

Restons en contact:

Lucile Janssoone

cheffe de projet RSE & Mobilités durables

<u>ljanssoone@reseau-alliances.org</u> / 03 20 99 23 56

www.declic-mobilites.org

www.reseau-alliances.org